

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 octobre 2012

Remarque à la mise à l'enquête publique du PPA « Bérée 2 »

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la mise à l'enquête publique susmentionnée concernant principalement la mobilité douce. En effet, la mesure A23 du Plan directeur cantonal stipule entre autre que la mobilité douce soit traitée systématiquement avec une importance comparable à celle donnée aux autres moyens de transport. De plus, en adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés.

Nous sommes satisfaits de constater que les places de stationnement pour vélos seront prévues selon les normes VSS. Par contre, le plan ne mentionne pas les possibilités d'accès et de circulation des deux-roues légers dans le périmètre concerné par l'enquête. Il serait souhaitable que ce document comporte au moins un schéma avec les liaisons de mobilité douce à l'intérieur du périmètre et en relation avec les accès possibles. En effet, la problématique de la mixité vélos-piétons mérite aussi d'être abordée, pour que la cohabitation puisse se dérouler de la meilleure manière possible.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente

-